



Droit d'héritage d'un sortissant algérien en France

Par **nazim salhi**, le **01/06/2013** à **13:13**

bonjour, j'ai un fils de nationalité algérienne qui est décidé en France et mon fils a deux enfant du premier mariage avec une française et avec une algérienne qui réside en Algérie 0 enfants avec elle, et lors de la succession ils ont appliqué la loi française.

Q1: quels sont mes droits d'héritage en France?

Q2: a ce que je peut faire une opposition après 2 ans?

Q3: comment doit je procédé?

Par **moisse**, le **01/06/2013** à **15:33**

Bonjour,

[citation]Q1: quels sont mes droits d'héritage en France? [/citation]

En présence d'enfants vos droits sont inexistant.